

# JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

### RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

### ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

| PRIX DE L'ABONNEMENT             |  |
|----------------------------------|--|
| Ville de Lyon. . . . .           | Trois mois : 10 fr. Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr. |
| Département du Rhône . . . . .   | — 11 — 22 — 44                                       |
| Départem. limitrophes . . . . .  | — 12 — 23 — 46                                       |
| Autres départements. . . . .     | — 13 — 25 — 48                                       |
| Pour l'Étranger, le port en sus. |  |

### LES ABONNEMENTS

partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

### Gérant :

C. GUICHARD

Imprimerie de H. STONCK, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

## Lyon, le 17 Mai.

Le ministère de Broglie a vécu. Formé par une coalition, s'étant soutenu depuis une année sur une coalition, c'est une coalition qui l'a renversé.

Nous ne ferons pas entendre au moment où il vient de tomber les paroles amères que nous inspire la façon dont il a jusqu'à la fin conduit les affaires du pays ; mais nous ne saurions nous empêcher de rappeler les paroles que prononçait autrefois son ancien chef, et dont le sens prophétique vient d'avoir un si solennel accomplissement. « Il est, disait M. de Broglie, à une époque où il n'était point encore au pouvoir, il est des tentatives impossibles qui échouent dans leur succès même et à qui Dieu ne semble donner un instant l'avantage que pour faire mieux éclater leur vanité. »

M. de Broglie qui entendait faire allusion à « tous ceux qui remportent par un hasard de journée, une victoire d'un moment, sur cette force des choses plus puissante, à la longue que la force des armes », vient enfin de faire cette triste expérience que les combinaisons les plus ingénieuses, les équivoques les mieux ourdies, demeurent, le moment venu, insuffisantes pour rendre solide et durable un ministère qui entend gouverner sans tenir compte de l'opinion.

Ce qui pourra sembler, de prime abord, assez singulier dans la crise qui vient d'avoir lieu, c'est que le cabinet de Broglie ait été renversé à l'occasion de la présentation des lois constitutionnelles, par ceux-là précisément qui en réclamaient le plus ardemment le dépôt.

Il n'y a là pourtant rien de bizarre. Les gauches réunies, habituées aux tergiversations et aux concessions envers la droite, poussées par M. de Broglie, jusqu'à l'extrême, avaient fini par perdre toute confiance en son bon vouloir. Elles n'ont pas jugé que ce fut le ministre, qui ne s'était jamais clairement expliqué sur la nature du septennat, qui pût être appelé à en provoquer l'organisation.

Quoi qu'on puisse dire, le septennat est une institution républicaine, il ne peut être autre chose, et c'est naturellement à ceux-là seuls qui voudront lui reconnaître ce caractère de coopérer à son définitif établissement.

Nous ne tarderons pas à connaître la composition du nouveau cabinet. Il n'y avait encore ce matin rien de décidé à l'égard des choix du maréchal-président, mais on donnait comme probable que le ministère sera constitué demain ou mardi au plus tard.

Nous faisons des vœux pour que le maréchal qui est décidé, nous n'outrions pas, à pratiquer sincèrement le régime constitutionnel, et à se placer en dehors des incidents parlementaires, rencontre un groupe d'hommes dévoués sans arrière-pensée, à l'œuvre d'organisation de la République septennale, et qui trouvent de la part de l'Assemblée la confiance et l'appui nécessaires à l'accomplissement de leur tâche.

Le séjour en Angleterre de l'empereur de Russie est l'objet des préoccupations de la presse européenne, mais l'on est condamné jusqu'à présent à un manque complet de renseignements sur la portée politique du voyage de l'empereur Alexandre. Ce que l'on peut toutefois constater, c'est le sympathique accueil fait à ce souverain par le peuple

anglais et les fêtes successives auxquelles sa présence donne lieu.

À l'occasion de la réception du corps diplomatique qui était venu le féliciter, l'empereur a prononcé quelques paroles rassurantes pour le maintien de la paix, qui ont produit un excellent effet.

Il a déclaré, assure-t-on, que sa politique est de maintenir la paix continentale et exprimé l'espoir que les principaux gouvernements de l'Europe unissent leurs efforts pour obtenir ce résultat.

On remarquera que ce n'est pas la première fois que l'empereur Alexandre II s'exprime dans le même sens, et l'on ne manquera pas, pensons-nous, malgré les termes un peu vagues de cette petite allocution, d'y voir nous ne dirons pas un gage, mais tout au moins un indice rassurant pour l'avenir des relations pacifiques entre les divers États de l'Europe.

### INFORMATIONS POLITIQUES

La Revue des deux Mondes, dans la chronique de quinzaine de son dernier numéro, analyse la situation faite au pays par les six semaines d'interregne parlementaires qui viennent de s'écouler et arrive à cette conclusion qu'il faut enfin sortir d'un régime exceptionnel qui perpétue le malaise du pays :

Qu'on y songe bien, dit M. de M. Ch. de Mazade, voilà plus de trois ans que nous en sommes là, avec une Assemblée unique, investie de tous les droits et de tous les pouvoirs, sans contrôle et sans contre-poids, dominant de sa souveraineté absorbante un gouvernement à qui on demande la force sans lui donner une existence définie, tenant suspendus sur le pays les difficultés extérieures qui peuvent naître d'une interpellation intempestive ou les agitations intérieures qui peuvent résulter d'une résolution inattendue. Il suffit de réfléchir un instant pour comprendre que ce n'est là qu'une immense anomalie, un régime de grandes circonstances, énergique et efficace instrument dans un temps de crise, plein de périls dès qu'il se prolonge au-delà de sa durée naturelle, et il n'y a pas même à réfléchir, il n'y a qu'à voir ce qui se passe tous les jours.

### On lit dans la Semaine financière :

On annonce que le conseil d'État vient d'être saisi par le ministre des finances du projet de loi destinée à étendre le découvert du budget de 1874. Quand la Chambre est partie, il s'en fallait de 24 millions que les recettes fussent égales aux dépenses ; il y aurait à ajouter aujourd'hui à ce chiffre la perte résultant pour le premier trimestre de la perception tardive de certains impôts. Comme moyen d'arriver à l'équilibre, M. le ministre des finances proposerait un demi-décime additionnel sur l'enregistrement et sur les divers impôts indirects.

L'Indépendance bretonne, un des journaux dissidents du congrès de Tours, publie l'information suivante :

Nous apprenons que M. le comte de Chambord, dont l'arrivée à Versailles était fixée au 15 de ce mois, aurait renoncé à son voyage. Cette dernière résolution serait motivée par des circonstances que nous ne croyons pas devoir faire connaître.

Nos informations sont sûres et précises. Nous pouvons ajouter que M. le comte de Chambord envisage la situation avec une modération qui devrait être imitée par certains amis plus zélés que sages.

Nous lisons dans les Alpes, feuille républicaine d'Anney :

Au point de vue particulier de la Savoie, nous devons constater que la triste équipée de M. Piccon a produit la plus douloureuse impression dans ce pays. Quelque mauvaise hu-

meur que les agissements du gouvernement actuel aient pu semer dans nos vallées, le sentiment de l'honneur y retient tous les citoyens dans la ligne du devoir et du patriotisme.

On y comprend que la cause de la France est celle de l'Europe, et que toute aspiration contraire à l'intérêt, à la force, à la régénération de ce pays, qui a toujours servi de guide aux autres dans la voie de la liberté du progrès, constituerait un crime de lèse-humanité.

La France subit aujourd'hui un temps d'arrêt, imposé par les catastrophes qui l'ont frappée ; mais elle reconquerra sa place, elle reprendra son rôle dans le monde.

Ce n'est pas au milieu des conjonctures actuelles, au moment où le travail régénérateur occupe tous les vrais patriotes, qu'une voix pourrait s'élever en faveur d'aspirations qui ne sauraient être que criminelles.

La Gazette de l'Allemagne du nord, faisant allusion à la dépêche du Times du 13 mai, qui maintient les renseignements publiés par ce journal, touchant l'entrevue du prince de Bismarck et du roi Victor-Emmanuel, déclare que le contenu de cette dépêche n'a qu'une valeur très relative ou n'a même aucune valeur.

En effet, ajoute la feuille officielle de Berlin, bien que la source soit authentique, il n'est pas prouvé par là qu'elle soit digne de foi. Nous sommes toujours d'avis que le récit du correspondant parisien du Times est dénué de fondement.

### On lit dans le Moniteur universel :

« Nous avons annoncé que les États-Unis avaient officieusement offert leur médiation pour rétablir des relations entre la France et le Mexique. »

« Voici sur cette question des renseignements complémentaires. Le secrétaire d'État américain a fait récemment connaître au ministre mexicain à Washington, M. Mariscal, qu'il croyait le moment favorable pour le rétablissement des relations régulières entre le Mexique et la France, et que les États-Unis offriraient leurs bons offices à ce dessein. »

« Le ministre mexicain a communiqué cette proposition à M. Lerdo, président qui a répondu que le Mexique avait déjà manifesté le désir de renouer les relations dont il s'agit, qu'il était encore tout disposé à le faire et que dès que les nations qui, antérieurement, avaient suspendu lesdites relations, manifesteraient le désir de les voir reprendre, une base équitable pour leur renouvellement pourrait être adoptée. »

« À la suite de cette réponse, les négociations officielles ont été entamées et sont, nous assure-t-on, sur le point d'aboutir. »

« C'est M. Outrey, ancien ministre de France au Japon, qui serait envoyé à Mexico. »

Le 16 mai 1874 a détruit l'œuvre du 24 mai 1873, et l'accord est rompu entre les divers groupes de la coalition, dont l'objet et le but avoués ont toujours été de faire obstacle à l'organisation de la République.

De cette majorité, qui, suivant une remarque déjà faite, ne pouvait rien de ce qu'elle voulait, et ne voulait rien de ce qu'elle eût pu réaliser, il ne reste plus que le souvenir ; bonapartistes, légitimistes et orléanistes sont séparés aujourd'hui par un abîme aussi profond que celui qu'ils avaient, de leurs mains imprudentes, creusé entre eux et le pays.

Rien ne saurait désormais rendre à cette ligne menaçante même un semblant d'existence. Le gouvernement de l'ordre moral a dit son dernier mot, et les habiles du ministère, battus sur le terrain qu'ils avaient choisi, vont céder la place à des hommes d'humeur moins accommodante peut-être, mais qui devront être avant tout des hommes de bonne volonté et de bonne foi.

Nous ne prétendons pas qu'une combinaison ministérielle, de nature à satisfaire complètement l'opinion, puisse aisément sortir de la crise présente. Mais, pour atteindre ce résultat si désirable, la France compte sur l'illustre soldat auquel l'Assemblée a confié la présidence septennale, c'est-à-dire un pouvoir dont les conditions d'existence sont liées indissolublement au maintien des institutions existantes.

Pour remplir la tâche délicate qui lui incombe, en ce moment, le maréchal Mac-Mahon n'a, d'ailleurs, qu'à s'abandonner aux inspirations de son patriotisme ; en examinant les chiffres du scrutin d'hier, il ne risque point de s'égarer dans le choix des membres appelés à composer le nouveau ministère.

La majorité qui triomphe, et à laquelle on ne manquera pas de reprocher qu'elle est, comme la majorité du 24 mai, l'expression d'une coalition formée d'éléments divers, et entre lesquels toute entente est inadmissible, cette majorité nouvelle n'est point, il est vrai, une majorité de gouvernement.

Les traditions parlementaires ne peuvent évidemment pas trouver, dans les circonstances présentes, une application facile et complète. Cependant, si l'on veut être juste, on reconnaîtra entre la majorité nouvelle et la ligue anti-républicaine du 24 mai, plusieurs différences essentielles.

Nous n'en relèverons ici qu'une seule. Au 24 mai, chacun des partis coalisés a dû dissimuler ses espérances, sous-entendre certains articles secrets qui ne pouvaient trouver place dans le contrat d'union, faire taire, en un mot, ses préférences personnelles pour concourir à une œuvre qui devait être, pour les uns, la préface de la monarchie nationale ou constitutionnelle, pour les autres un achèvement à l'empire.

Ici, le vote a été, semble-t-il, une question de sincérité. Chacun a compris que le pays était las de ces tergiversations et de ces ajournements perpétuels, chacun a senti que l'heure était venue d'affirmer résolument sa foi politique.

C'est là, croyons-nous, la véritable portée du scrutin d'hier, et nous n'avons pas à dissimuler la satisfaction qu'il nous cause.

La « journée » du 16 mai 1874 est, en somme, une revanche de l'honnêteté politique sur l'esprit de dissimulation et d'antagonisme occulte, qui a prévalu au 24 mai 1873. Cet événement parlementaire a permis, en outre, au parti républicain d'affirmer une fois de plus son énergie, son importance et sa force dans l'Assemblée.

Ce sont là des faits bien propres à atténuer le malaise de la situation, en même temps qu'à guider le chef de l'État dans la ligne de conduite qu'il devra adopter.

### Le conflit entre les Hospices et le Département

#### LA QUESTION DE BRON.

Depuis 1845 jusqu'aujourd'hui, ainsi que nous l'avons vu l'autre jour, les hospices civils ont reçu à l'Antiquaille, au prix d'un franc par personne et par jour, les aliénés dont l'entretien est à la charge du département.

Vers la fin de 1872, les travaux de Bron s'avancèrent et il y avait lieu d'arrêter si le département organiserait tout un service pour ce nouvel asile, ou si, au contraire, ayant sous la main une

administration hospitalière capable et zélée, pourvue d'un personnel exercé, il ne conviendrait pas de placer le nouveau service dans les attributions de celle-ci.

A tort ou à raison, on supposait le conseil général peu disposé à confier aux hospices la direction du nouvel asile ; non pas sans doute qu'il ne rendit hommage au dévouement de la commission et qu'il ne reconnût l'aptitude de son personnel ; mais celui-ci se compose de frères et de sœurs qui, bien que ne formant pas un ordre, à proprement parler, ont cependant un caractère spécialement religieux, et l'on savait les préférences du conseil général pour un personnel purement laïque. Dans notre malheureuse ville, les questions administratives les plus simples se doublent toujours de questions politiques et religieuses.

D'autre part l'improvisation d'un personnel entièrement nouveau était chose délicate et ouvrait des perspectives de dépenses qui n'étaient pas dans les vues du conseil général, auquel on ne saurait refuser le mérite d'une sage propension à ménager les deniers des contribuables.

L'asile de Bron allait sous peu être prêt à recevoir une colonie de 150 aliénés. Le 23 janvier 1873, M. le préfet du Rhône, ou plutôt M. Brunel, écrivit aux hospices pour demander à quelles conditions ils se chargeraient, non pas de la direction définitive, mais du premier fonctionnement de l'asile, de sa mise en train, si l'on nous permet cette expression familière.

Le 21 février, les hospices prirent une délibération sur cette lettre. Sans refuser un concours qu'ils croyaient de leur devoir d'apporter à un service public en rapport avec celui dont ils étaient déjà chargés à l'Antiquaille, ils voyaient beaucoup de raisons de n'agir qu'avec une extrême prudence. Ils savaient combien les rapports étaient tendus entre la préfecture et le conseil général ; ils n'ignoraient pas qu'aux yeux de ce dernier ils étaient suspects de cléricisme. Bref, ils acceptèrent la proposition de M. Brunel, mais sous les réserves suivantes :

1° Le concours des hospices devait être essentiellement transitoire et ne pas dépasser le 31 décembre 1873, si même il se prolongeait jusque-là.

2° On détacherait de l'Antiquaille des frères et des sœurs, et, pour assurer le service religieux dont ceux-ci ne pouvaient être privés, on disposerait en chapelle une des salles des bâtiments généraux, et un arrangement serait pris avec un ecclésiastique de Lyon pour les offices du culte.

3° La gestion des hospices aurait le caractère d'une simple régie. Il serait tenu un compte détaillé de toutes les sommes dépensées, lesquelles seraient remboursées chaque mois. Les hospices, d'ailleurs, se soumettraient au contrôle le plus complet du département pour toutes ces dépenses.

Le conseil général, à sa séance du 1<sup>er</sup> mai 1873, entendit sur la question un remarquable rapport de M. Gailleton, dont ce journal a déjà eu occasion de citer divers passages dans le travail qu'il a publié naguère sous le titre de Les Aliénés à Lyon. M. Gailleton, au nom de la commission, adhéra au principe de confier aux hospices la gestion de Bron, mais il était d'avis qu'il y avait intérêt pour le département à ne pas administrer en régie le nouvel asile, et qu'il était préférable de traiter directement avec les hospices pour un temps déterminé, moyennant un prix de journée fixé d'avance. Le conseil

modeste rougit jusqu'au blanc des yeux. — Lise a donc fait quelque chose de bien mal ? demanda-t-elle.

Arlotte inclina furtivement la tête. — Sois gentille, ma petite Arlette, je te promets de n'en rien dire à personne.

— Eh bien, voilà ce que c'est : la mère a surpris ma sœur en train de rire et de se promener avec le fils du meunier dans les bois des Aulnes...

— Ah ! — Qui ? Prosper lui avait donné, là, un rendez-vous ; et Lise, comme une sottise qu'elle est, y était allée, sans songer qu'une honnête fille ne s'expose pas ainsi à faire mal parler d'elle.

— Modeste détourna la tête ; son cœur battait à se rompre. — Puis, craignant sans doute que son émotion ne fût remarquée, elle dit en s'efforçant de sourire :

— Si Prosper aime ta sœur, il l'épousera. — Arlette secoua la tête : — S'il l'aimait, reprit-elle, il ne chercherait pas à lui faire du tort ; il la respecterait. — Qui, répondit Modeste d'une voix défaillante, je crois que tu as raison. Le respect est la meilleure preuve d'affection que l'on puisse donner.

— Modeste eut le bon esprit de choisir ce moment pour s'enfuir avec un lé d'étoffe. Arlette courut après lui, ce qui permit à Modeste de reprendre un peu d'assurance. — Arlette revint bientôt tout essouffée, défrayant de son mieux la mousseline. — Et ton amoureux à toi, demanda M<sup>lle</sup> Françoise, est-il mieux intentionné que Prosper ? — Oh ! oui... avant de me rien dire, il a parlé à mes parents. — Il n'est pas de Chambly, à ce qu'il me semble ? — Tout son monde habite Saint-Martin-des-Bois.

général approuva la proposition de sa commission. En conséquence, le 6 mai 1873, M. le préfet fit demander aux hospices leur prix de journée pour les 150 aliénés à installer à Bron.

Les hospices n'avaient certainement pas la pensée de spéculer sur le département, puisqu'ils avaient offert d'administrer l'asile en régie. Ils durent donc rechercher le prix de revient par journée de l'entretien des aliénés, bien résolus à ne réclamer que le montant de ce prix de revient. Dresser ce prix était chose assez délicate. La Commission, par sa comptabilité, se rend bien compte du prix de revient de la journée pour chaque hospice, mais le prix de journée de l'Antiquaille, par exemple, est un prix moyen pour toute la population qui y est secourue : aliénés, dardreux, psoriques, vénériens, etc. La répartition entre chaque catégorie restait à faire. La colonie de Bron se trouvait d'ailleurs dans d'autres conditions. C'était une colonie composée d'hommes exclusivement ; de travailleurs robustes, qui usent rapidement les vêtements, exigent des rations supplémentaires, et enfin, à cause de leur petit nombre, devaient entraîner des frais généraux beaucoup plus élevés. La Commission apporta tous les soins possibles à son travail ; elle s'aida du concours précieux du médecin en chef. Bref elle arriva à établir un prix de revient de 2 fr. 25 par journée. Évidemment l'écart était grand entre ce prix de 2 fr. 25 et celui d'un franc payé à l'Antiquaille par le département. Mais il ne s'agit pas de savoir si l'écart était grand, il s'agit de savoir s'il était motivé.

On sait assez que les affaires administratives ne vont qu'avec une sage lenteur, et que les points qui seraient réglés entre simples particuliers, dans une conversation d'un quart d'heure, y font le sujet d'interminables correspondances, expédiées en batarde sur beau papier. Nous faisons grâce à nos lecteurs du détail de tous les incidents : envoi le 20 mai du projet de traité ; demande par la préfecture de modifications à ce traité ; délibération des hospices qui acceptent les modifications proposées. Cela nous pousse en juillet. Vient l'examen de la commission départementale. Elle paraît favorable au traité. Cependant elle réserve son approbation jusqu'à ce qu'il soit complété par deux additions peu importantes. Elle dresse un contre-projet ; l'adresse au préfet, qui le transmet aux hospices. Délibération de ceux-ci le 31 juillet. Ils acceptent tout ce que demande la commission départementale, qui, du reste, n'avait pas élevé d'objection sur le prix de journée.

L'affaire semblait donc en bonne voie, et l'on allait pouvoir, semblait-il, soulager l'Antiquaille, affreusement encombrée, et commencer à utiliser quelques-uns des beaux travaux de Bron. Il n'en était rien ; et non-seulement on arrivait vers la fin d'avril 1874, un rapport de M. Terver et à la délibération du Conseil général qui fixe d'office le prix de journée des 150 aliénés à transporter à l'asile de Bron à 1 fr. 63 centimes au lieu des 2 fr. 25 réclamés, mais encore la question de Bron allait se doubler de celle de l'Antiquaille. Les mêmes difficultés qui s'étaient présentées pour la future gestion de Bron, allaient se présenter pour la gestion existante de l'Antiquaille. C'est aujourd'hui le service tout entier des aliénés qui est menacé de désorganisation.

### FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

De 15 Mai 1874.

## LE ROMAN

D'UNE

# PAYSANNE

PAR

VICTOR PERCEVAL

— Je n'oserais jamais lui dire... — Veux-tu que je m'en charge ? — Non, je préfère attendre. — Ce serait peut-être le plus sage, reprit Christian. Une fois l'école ouverte et le bréviaire donné, nous aviserons à te trouver un remplaçant... Pendant ce temps, je te ferai bâtir une jolie petite ferme sur le terrain que nous venons de visiter.

Et comme Guillaume faisait un geste de refus : — Si tu ne veux pas que je te la donne, entêté que tu es, continua Christian, en manière de plaisanterie, je te la louerai... et même très cher. Cela te va-t-il ? — Je ne me sens pas non plus un grand entraînement vers l'agriculture. — Ah ! ça, mon gaillard, que comptes-tu donc faire ? — Voyager. — Mais on ne passe pas sa vie sur les grands

chemins... Ce n'est pas une profession, cela... Quand tu reviendras, il faudra bien que tu te cases quelque part.

— Je ne reviendrai pas, pensa Guillaume. — Au surplus, reprit le jeune gentilhomme, qui vivra, verra : le temps est un grand maître. En attendant, quand il te prendra la fantaisie de courir le monde, souviens-toi que ma bourse est à ton service.

— Je te remercie, mon cher Christian. — Merci, oui ? — Merci, non ! J'ai des bras, du courage et de la bonne volonté... Avec cela on trouve toujours à s'utiliser à bord d'un navire.

— D'un navire ! où veux-tu donc aller ? aux Antipodes ? — En Amérique. — Rien que cela ! et que comptes-tu faire en Amérique ? — Ce que le hasard voudra.

— Sans reproche, mon cher ami, il paraît que nous ne sommes pas absolument nécessaires à ton bonheur. — Guillaume se tut. — Est-ce que le séjour de Paris l'aurait fait oublier les affections, les liens de famille ? Eh ! quoi ! on quitterait Chambly sans regrets, sans remords ?

— Sans remords, oui ; ma conscience n'a rien à se reprocher. Tout le monde ne pourrait pas en dire autant. — Le jeune gentilhomme fit un bond comme s'il venait de marcher sur une vipère.

— À qui veux-tu faire allusion ? demanda-t-il. — Je m'entends, et cela suffit. — Écoute, Guillaume, ce changement n'est pas naturel... Tu as un secret, quelque chose, je ne sais quoi, qui te pèse sur le cœur... — Et toi, n'as-tu pas de secret ?

— Christian eut un élan de confiance ; il allait tout avouer, mais il se rappela qu'il ne s'agissait pas de lui seul. — Non, dit-il, je n'en ai pas.

— Eh bien, moi non plus. — Que diras-tu à ta pauvre mère, si fière de toi ? insista Christian ; que diras-tu à ce pauvre cœur et cette bonne Marguerite qui t'appellent leur troisième enfant ? Que diras-tu Modeste ?

— Elle dira... ils diront, se reprit Guillaume, que pour en venir là, il fallait que je fusse bien malheureux. — Enfin, tu l'avoues donc ?

— Et, prenant avec effusion la main de son ami : — Au nom du ciel, frère, dis-moi ce que tu as... je le veux ! je l'exige ! Il n'y a pas de mal sans remède. — Guillaume était au supplice.

— Qui pourrait, mieux que moi, te venir en aide et te consoler ? — Toi, moins que personne, fut sur le point d'avouer Guillaume.

— As-tu des dettes ? as-tu contracté des engagements que tu ne peux tenir ? as-tu joué et perdu ?... que sais-je ? as-tu cédé à un de ces entraînements, à une de ces fascinations dont Paris est pavé ?

— Rassure-toi ; rien de tout cela. — Un amour contrarié, peut-être ? — Le malheureux jeune homme prit cette balie au bond.

— Oui, c'est cela, dit-il ; tu as deviné... mais ne m'en demande pas davantage. Du reste, tu le sauras un jour ou l'autre... — Soit, mon pauvre ami ; il ne m'appartient pas de te faire violence ; mon droit s'arrête là. — Pendant que cette scène se passait, en pleine campagne, entre les deux jeunes gens, Modeste et Arlette, l'une des sœurs de Guillaume, causaient de leur côté dans la cour de la ferme.

Elles étaient assises sur l'herbe, ajustant de longues bandes de mousseline, que la bise gonflait parfois comme des voiles latines, et qu'elles disputaient alors, en riant, aux entrées de Mouton, lequel ne se faisait aucun

scrupule de les happer au vol. — Veux-tu bien finir, vilaine bête ! disait Arlette ; tu vas déchirer nos rideaux, des rideaux qui feront un si bel effet aux fenêtres de la maison d'école !

Modeste n'avait plus cette égalité d'humeur qui était une de ses attrayantes qualités. Depuis quelque temps, elle passait, en un clin d'œil, de la gaieté à la tristesse. Ainsi, tout à l'heure, alerte et folâtre, voilà que, maintenant, pensive, muette, le menton dans la main, son regard se fixait vaguement devant elle.

— Qu'avez-vous donc, mademoiselle Modeste ? demanda Arlette, frappée de cette tristesse soudaine. — Plait-il ?

— On dirait que vous sortez d'un rêve. Modeste reprit sa couture, agaçant Mouton, et se mit à chanter, d'une voix douce et mélancolique, ce refrain naïf que, tout enfant, elle avait appris sur les genoux de sa mère :

Adieu, Noël... Il est passé ! Noël s'en va, Il reviendra.

— Comme je voudrais être encore au temps où je chantais cela ! disait-elle, avec une expression de regret ; n'est-ce pas, Arlette, que l'on n'est véritablement heureux que quand on est tout petit ?

— A savoir, Modeste ; si c'est votre idée, ce n'est pas la mienne ! Il y a temps pour tout. Moi, je ne suis pas fâchée d'être grande. — Il y eut un moment de silence.

— Dis-moi donc, reprit M<sup>lle</sup> Françoise, s'armant de courage pour faire une question qui, depuis une heure, lui brûlait les lèvres, — dis-moi donc pourquoi ta mère était l'autre soir si fort en colère contre ta sœur Lise ? — Oh ! les bêtises !... Ce sont des affaires qu'une sage demoiselle comme vous ne doit pas savoir.

— Vient-il souvent te voir ? — Pas très-souvent ; mais nous nous contentons de penser, lui à moi, moi à lui. Il travaille de son côté, moi du mien ; ça nous donne du cœur et de la patience, de penser que nous amassons pour nous mettre en ménage.

— Mais vous vous voyez au moins de temps en temps ? — Il vient le premier dimanche de chaque mois nous faire, ce jour-là, provision de bonheur pour quatre semaines. Ce n'est pas un amour à grand tra-la-la, mais c'est solide. Nous ne faisons pas beaucoup de chemin ; mais nous sommes sûrs d'arriver.

— Modeste écoutait, le visage en feu, la confiance de ce chaste et paisible attachement. — Et vous, dit à son tour Arlette, il y aura sans doute quelque beau monsieur qui rôdera par ici.

— Pourquoi un beau monsieur ? demanda Modeste, toujours inquiète et condamnée à voir des allusions où il n'y en avait pas. — Parce que vous êtes le plus riche parti du village, mademoiselle Modeste.

— Je me trouve bien auprès de mes parents. — On a beau être bien, il est toujours agréable d'être mieux.

— Modeste ne répondit pas ; elle essaya furtivement deux larmes qui troublaient sa vue et se remit au travail, avec une activité fébrile.

(La suite à demain.)

Le Journal officiel publie une note qui rappelle qu'aux termes de la législation existante les communiqués doivent être insérés en tête du journal auquel ils sont adressés dans son plus prochain numéro, et que les contrevenants sont passibles des peines édictées par l'article 19 du décret du 17 février 1852.

Cette note, dit le Journal des Débats, malgré son ton d'autorité doctrinale, ne nous semble pas suffisamment explicite et pourrait donner au public de fausses idées sur la législation existante. Elle s'appuie, ou du moins semble s'appuyer uniquement sur le décret précité, sans tenir compte de la loi du 11 mai 1868.

L'article 19 du décret du 17 février 1852 n'est plus applicable dans toutes ses clauses, et surtout en ce qui concerne la plus grave et la plus menaçante pour les journaux. Il stipulait, qu'en cas de contravention, les contrevenants seraient punis d'une amende de 50 fr. à 1,000 fr.

Cette dernière disposition a été abrogée; en vertu de l'article 16 de la loi du 11 mai 1868, la suspension, dans le cas particulier indiqué ci-dessus, ne pourra être prononcée que par l'autorité judiciaire.

L'auteur de la note officielle aurait peut-être bien fait de mettre la presse au courant de cette législation et ne pas la laisser entièrement sous la menace de l'article 19 du décret du 17 février 1852, dont une partie seulement est encore en vigueur.

La question d'Orient préoccupe toujours l'Angleterre, et le voyage du czar ne diminue pas les inquiétudes de John Bull. Il s'aperçoit de plus en plus que le coup porté à la France pourrait bien lui être fatal aussi.

Après plusieurs autres journaux, le Morning Advertiser s'exprime ainsi : A supposer que la Dévastation fût entrée dans la mer Noire, et qu'elle fût de taille à combattre le Pierre le Grand, l'Angleterre pourrait encore défendre la Turquie contre une attaque dans cette région.

Mais elle n'a jamais favorisé une semblable illusion. La politique de l'autruche qui consiste à s'aveugler sur les questions difficiles et à prétendre ensuite qu'elles n'existent pas, est en même temps dangereuse et ridicule. Rien autre chose que l'action des puissances occidentales, alors que la France était encore debout à l'égard de la Russie hors de la Turquie; et supposer que la Russie a abandonné sa politique traditionnelle envers la Turquie, parce que la France est ébranlée et ne se trouve plus sur son chemin, tandis que l'Angleterre est désarmée et sans alliés, est une théorie tellement absurde, qu'un Etat pratique ne saurait l'entretenir.

On écrit de Saïgon au Bien public : Un traité d'alliance et de commerce a été signé le 14 mars dernier entre l'amiral Dupré, gouverneur de la Cochinchine française, et les ambassadeurs de l'empire d'Annam. En voici les principales clauses :

- 1° Ouverture au commerce de trois ports dans la province du Tonkin ;
2° Liberté de circulation dans l'empire d'Annam avec passeports signés par l'autorité ;
3° Liberté de résider dans les trois ports, et d'y acquérir des possessions garanties par le consul de France, qui pourra disposer de cent hommes de garnison ;
4° Transit libre des produits de la Chine à travers le Tonkin ;
5° Libre exercice de la religion chrétienne dans tout l'empire ;
6° Vente au gouvernement annamite de cinq bateaux de la force de 500 chevaux chacun, de 100 canons et de 1,000 fusils à tir rapide ;
7° Interdiction à l'empereur d'Annam d'avoir recours, en cas de révolte ou de troubles intérieurs, à toute autre puissance que la France.

Nous pouvons retirer de ce traité beaucoup d'avantages, s'il est exécuté, ce dont nous doutons, connaissant les us et coutumes des autorités annamites. L'ouverture au commerce des trois ports de la province du Tonkin sera retardée par les lenteurs, la mauvaise volonté qu'apportera l'empereur Tu-Duc à l'exécution de ces conventions absolument contraires à ses idées et à celles de son entourage. Il ne s'y résoudra que par la crainte d'une répression. Les cent hommes de garnison accordés aux autorités françaises ne sauraient la rendre assez immédiate pour protéger la liberté du transit et celle de nos commerçants.

C'est sans doute pour faire croire à sa résolution bien arrêtée de garder ses engagements avec nous que l'empereur Tu-Duc demande la cession de cinq bateaux de cinq cents chevaux de force, de cinq canons et de mille fusils à tabatière. Ils peuvent lui être très-utiles à la défense de ses côtes infestées de pirates chinois et annamites, mais ne pourront lui servir à protéger les voies de communication par lesquelles se fera le transit des marchandises entre la Chine et le Tonkin.

L'exécution de l'article 4 du traité nous obligera donc à faire au Tonkin ce que nous faisons dans l'origine de la conquête des possessions françaises, c'est-à-dire établir en station dans les rivières, des canonnières et des lorchas, et en assurer nous-mêmes la libre circulation. Ces mesures reviendraient à un protectorat réel, tandis que le traité ne nous donne, par l'article 7, qu'un protectorat basé

sur l'exécution des conventions que les Annamites ne tiendront peut-être pas. Tous les mandarins nous sont hostiles. Deux seuls viennent les révoltes qui de temps en temps jettent le trouble dans nos possessions.

Quatre ou cinq cents rebelles, commandés par des émissaires de la cour de Hué ont établi au Mat-Cat, province de Traon, quelques fortifications dont ils voulaient faire la base d'un soulèvement général. La population pacifique étant loin de le désirer, leurs excitations n'eurent point d'effet. L'inspecteur des affaires indigènes envoya contre eux M. Leloup avec des miliciens commandés par le Quàn Màng et le docteur Nguyen van Doan. Après quelques jours d'expédition, au milieu de marais beaucoup plus redoutables que l'ennemi, le Mat-Cat tomba en notre pouvoir. Trente hommes et huit chefs furent faits prisonniers, sans que nous ayons eu aucune perte à déplorer.

Le calme est complètement rétabli et ne sera plus troublé de longtemps, l'administration ayant déployé contre tous ces fauteurs de révolte une énergie qui inspirera une crainte salutaire à leurs imitateurs. Le commerce souffre de la stagnation générale des affaires en France. — Le contre-coup s'en fait sentir dans l'importation des articles français, qui a beaucoup diminué et dont le prix, en revanche, a augmenté. On s'inquiète ici de l'avenir. Quand donc cessera ce provisoire nuisible à tous nos intérêts ?

LA CONSOMMATION DU PAIN

La France a été de tout temps le pays du monde où l'on mange le plus de pain, et Paris la capitale où, jusque dans les quartiers pauvres, l'on mange le pain de la meilleure qualité. On a plusieurs fois voulu déterminer quelle est la ration moyenne de la consommation à Paris; mais les moyens manquaient pour arriver à l'entière exactitude. De 1853 à 1870, les opérations de la Caisse de la boulangerie ont permis d'y réussir, surtout dans les sept dernières années de cette période, où la perception d'un droit d'octroi a donné aux évaluations une base régulière.

M. Husson, dans son Etude sur les consommations de Paris, était déjà arrivé, en 1854, à fixer le poids de la ration moyenne à 493 grammes, quantité qu'avait adoptée déjà, à peu de chose près, Lavoisier, dans les recherches entreprises par lui aux environs de 1789. Un peu plus tard, M. Husson s'aperçut que ce poids pouvait être diminué de 33 grammes. Les nouveaux moyens d'appréciation l'ont amené à le diminuer encore.

De 1853 à 1855, la consommation moyenne de chaque habitant aurait été de 158 kilog. 961 gr. par an ou de 435 gr. par jour; de 1856 à 1859, de 139 kilog. 568 gr. par an, ou de 382 gr. par jour; de 1860 à 1865, de 150 kilog. 348 gr. par an ou de 412 gr. par jour; de 1866 à 1869, de 153 kilog. 32 gr. par an ou de 419 gr. par jour.

Les variations devraient être, ce nous semble, presque insensibles. Nous admettons que les habitants de Paris, consommant plus de vin, plus de viande, plus de poisson, plus de légumes qu'autrefois, grâce à la facilité plus grande des arrivages et à l'extension de la production, aient besoin de manger de moins en moins de pain, et il n'y a rien d'étonnant à ce que la ration moyenne soit descendue, de notre temps même de 500 à 420 grammes; mais il est difficile d'expliquer pourquoi, de 1856 à 1859, elle aurait décliné d'une façon si notable pour remonter ensuite. Les 55 grammes de différence relevés entre la première et la seconde des périodes que nous venons d'indiquer ne s'expliqueraient que par des privations causées par une disette; mais c'est dans la première de ces périodes que le blé était rare et cher, et les moissons de 1857 et de 1858 ont été, au contraire, particulièrement riches. Il est vrai que, en 1854 et en 1855, la vendange a manqué, et qu'on a dû manger un peu plus de pain dans Paris, tandis qu'il y a eu du vin en assez grande quantité dans les années 1857 et 1858; mais on ne saurait attribuer autant d'importance à l'alimentation par le vin. Quoi qu'il en soit, nous devons reconnaître que les calculs qui ont conduit à évaluer actuellement à 420 grammes la ration de pain consommée à Paris, par jour et par tête, paraissent dignes de confiance.

A 420 grammes par jour et par tête, c'est-à-dire à 153 kilogrammes 300 grammes pour un habitant, Paris consomme ainsi, pour 1,851,792 habitants, une quantité totale de 285 ou 286 millions de kilog. de pain, ce qui revient presque exactement à la même quantité de blé. La récolte ordinaire de la France donne 100 millions d'hectolitres, pesant 75 kilogrammes à l'hectolitre. Paris consomme donc pour sa part environ le vingt-sixième de la moisson de blés. C'est beaucoup moins que ce que son chiffre de population fait supposer à première vue, car Paris devrait en consommer juste la vingtième partie. Cela prouve que dans les campagnes la consommation du pain est beaucoup plus grande. Il reste en effet plus de 72 millions de quintaux de grain ou de pain pour un peu plus de 34 millions d'habitants; chacun d'eux, l'un portant l'autre, en consommait donc, Paris à part, 210 kil. par an, ou 575 grammes par jour. La ration quotidienne des habitants de la France est encore plus forte, car nous n'avons parlé que du froment qui se consomme presque seul à Paris.

Dans les provinces, si la récolte est ordinaire, les paysans consomment encore 6 millions d'hectolitres de méteil sur 8 qu'ils produisent, 15 de seigle sur 25, 6 d'orge sur 20, 1 1/2 d'avoine sur 30, 4 de maïs sur 8 ou 9, 5 1/2 de sarrasin sur 10 ou 11, et même 200 millions d'hectolitres de millet. C'est environ 25 millions de quintaux de pain plus ou moins grossier à ajouter au pain de froment ou d'épeautre. La valeur aléatoire est en moindre; mais on peut toujours estimer que, convertie en pain de blé, cette quantité porte la consommation générale à 85 ou 90 millions de quintaux, c'est-à-dire la ration annuelle à 265 kilog., et la ration journalière à 725 grammes par jour, sans distinction d'âge ni de sexe.

Ainsi, l'habitant de Paris consomme par jour 420 grammes de pain exceptionnellement nourissant, avec d'autres éléments azotés en quantité beaucoup plus grande que ce que l'on consomme dans les campagnes, et l'habitant du reste de la France, 725 grammes. La ration ordinaire des Français, en faisant rentrer la consommation de Paris dans la consommation générale, est d'au moins 700 grammes de pain. Aucun pays n'arrive à ces chiffres ni même n'en approche.

Nous ajouterons à ces calculs un détail intéressant sur la consommation du pain à Paris, d'après le classement des farines effectué en 1864 et en 1865, et les recherches spéciales faites en 1865.

Les farines supérieures ont figuré pour 21.44 0/0 et les bonnes marques pour 23.56 dans la fabrication du pain en 1864; pour 18.29 et 23.61 en 1865; les farines ordinaires, pour 30.80 et 34.66; les farines inférieures, pour 21.41 seulement et 21.30; et, enfin, les farines de seigle, d'avoine, etc., pour 2.79 et 2.14. On voit que les trois quarts du pain de Paris sont fabriqués avec de bon blé. Voici maintenant comment la fabrication

opère pour satisfaire les besoins de la consommation : Le pain ordinaire de 4 livres, rond ou fendu, vendu au poids sans être coupé, figure pour 54 0/0 dans les fournées; le même pain, vendu par fraction coupée de 1 kilog., pour 7; et pour 6 0/0, coupé par fraction de moins de 1 kilog. Plus des deux tiers du pain se vendent donc au poids. Le pain de fantaisie de 2 kilog. représente 15 0/0 de la fabrication; le pain de fantaisie de 1 kilog., d'un demi-kilogramme et les petits pains de toute sorte, 18 0/0.

(Journal des Débats.)

ÉCHOS DE PARTOUT

Dans quelques jours vont commencer, dans toute la France, les examens pour l'admission à l'école militaire de Saint-Cyr. Le nombre des admissions sera le même que l'an passé, de 350 à 370.

Une pension de 200 liv. (5,000 francs) vient d'être accordée par le gouvernement anglais aux enfants du docteur Livingstone.

Les ministres examineront, en outre, la question de savoir s'il y a d'autres membres de la famille du célèbre voyageur auxquels il conviendrait d'accorder quelque assistance de l'Etat.

La cour de l'amirauté anglaise a réglé, le 12 mai, la question des indemnités que la Compagnie transatlantique devra accorder aux bâtiments qui ont concouru au sauvetage de l'Amérique.

Le Spray a obtenu 250,000 fr.; le Cubain, 75,000 fr. Le Barry a refusé les 500,000 fr. qui lui avaient été alloués. La cour a décidé qu'elle n'imposerait à ce sujet aucune obligation à la compagnie, et que l'on se contenterait d'examiner les dépenses qui ont pu être faites. L'Amérique et sa cargaison ont été évaluées à 4,750,000 fr.

L'Amérique a été relâchée sous la caution de 1,375,000 fr.

On mande de Baden-Baden, le 15 mai, que le comte de Keyserling, ancien ministre d'Allemagne à Constantinople, est mort subitement aujourd'hui à Baden-Baden.

Constantin Ghika, fils cadet de l'ex-prince régnant de Moldavie, conseiller à la cour de cassation, s'est suicidé le 15 mai, à Bucharest, dans un accès de fièvre chaude.

L'Italie nous explique pourquoi il y a encore à Rome un si grand nombre de rues dépourvues de trottoirs. L'explication est curieuse et montre qu'en cette ville l'achèvement des travaux de voirie dépend du nombre des femmes en couches.

Il existe à Rome un préjugé qu'on ne détruira pas de longtemps, car il est enraciné comme jamais préjugé ne l'a été. Les Romains, à quelque classe qu'ils appartiennent, sont intimement convaincus que les odeurs, bonnes ou mauvaises, ont la plus fâcheuse influence sur les femmes en couches. Vous entendez des gens sérieux vous affirmer, avec une conviction profonde, que les odeurs leur font « enfler le ventre, » et qu'elles meurent peu après.

N'essayez pas de les détromper, que vous soyez médecin ou non. Vous y perdriez votre latin.

Aussi la municipalité, moitié par conviction, moitié parce qu'elle ne se sentait pas la force de combattre ce préjugé, a-t-elle introduit dans son contrat avec l'entrepreneur chargé de construire les trottoirs en asphalte un article imposant à celui-ci l'obligation de suspendre ses travaux lorsqu'il y a dans la rue une femme en couches.

Notez que, souvent, l'entrepreneur ne s'étant pas conformé à ces prescriptions, par l'ignorance où il était du mouvement de l'état civil dans les environs de son travail, on a vu des maris descendre en chemise armés de couteaux, menaçant d'éventrer tout le monde.

Ceci vous explique pourquoi les trottoirs de telles ou telles rues restent éternellement des lacs de boue et pourquoi des travaux commencés sont brusquement interrompus : Il y avait une femme en couches dans le voisinage, et l'on ne reprendra les travaux qu'après 40 jours, si toutefois, dans l'intervalle, personne n'accouche dans les environs.

Il va se faire, le 20 de ce mois, à la salle n° 1 de la rue des Bons-Enfants, la vente d'un bien curieuse collection d'autographes; c'est celle des lettres adressées au maréchal de Richelieu par les dames dont il fut si longtemps l'idole. On pense bien qu'aucune de ces dames ne manqua de terminer sa missive par ces mots : « Brûlez ma lettre, » et on doit croire que Richelieu affirmait le lendemain qu'il avait suivi la recommandation. Et cependant il n'en faisait rien. Le traita conservait tout cela précieusement, et, en mourant, il légua son trésor à Senac de Melhan, des mains duquel il passa dans celles du marquis de la Borde Merveille et du comte Lecouteux de Canteleu qui le laissa à sa fille, M<sup>me</sup> la vicomtesse du Manoir. Ce n'est donc point un roman comme on en a tant fait sur cet homme célèbre qui va enfin être mis aux mains du public, mais des pièces authentiques et d'autant plus précieuses qu'elles ont été jusqu'ici tenues secrètes avec assez de soin.

M. Charvay, en publiant le catalogue de cette collection, a, suivant son habitude, analysé les principales de ces lettres. La réputation du maréchal n'était pas usurpée. La marquise de Nesle, fille de Mazarin, femme de Louis III de Médicis, lui écrit : « Quey que vous en disiez, c'est un tort que vous avez, qui fait qu'on ne peut vous connaître sans vous adorer. » La marquise de Ruffo lui dit : « Celle qui vous fixera est bien-aimée de Dieu, et j'aimerais mieux cela que le beau paradis qu'il nous promet. » La marquise de Tencin l'appelle son « cher minet; » M<sup>me</sup> de la Popelinière lui parle de son mari, qu'elle nomme « cet animal. » Celle-ci est furieuse de ne l'avoir pas vu la veille; celle-là se plaint de sa conduite et des explications burlesques qu'il lui a données. C'est une comédie des plus gaies, écrite dans un style des plus pittoresques et avec une orthographe des plus fantaisistes.

Cette collection mériterait, ce nous semble, d'être achetée en bloc, publiée s'il est possible, ou tout au moins mise dans un des dépôts publics pour être à la disposition des curieux qu'autre ce coquet et provocant dix-huitième siècle.

On va procéder à une vente de livres fort curieux, ayant appartenu à feu M. Lucien de Rosny.

Parmi les reliures des différents volumes on en remarque qui sont en peau de chat, de crocodile grenat et de crocodile fauve, de taupé, de phoque, en fourrures de loup noir du Canada, de tigre royal, de loutre et d'ours blanc, et ce qui ne semble pas moins bizarre, en peau de sole et en peau de serpent à sonnettes!

Un voyageur qui vient de visiter, dans le nord de l'Inde, la vice-royauté de Cachemire,

rapporte un trait de mœurs de ce pays qui prouve une civilisation bien barbare ou une barbarie bien civilisée, comme vous voudrez.

Ce voyageur fut attaqué sur le grand chemin par la police orientale et dévalisa au profit du prince qui gouverne le pays, d'une partie des marchandises qu'il portait avec lui.

Il manifesta quelque étonnement de ce qu'on lui laissait une partie des marchandises, en lui en volant l'autre moitié. Il en demanda la raison à son truchman.

— Pourquoi ne me vole-t-on pas tout ? dit-il.

— On voit que vous êtes étranger, lui fut-il répondu, et on a voulu vous ménager; on espère que vous repasserez...

— Mon cher ami, nous dit hier Calino, je viens de faire un placement magnifique. Un monsieur que je connais fort peu m'a fait prendre des actions pour l'exploitation d'une mine de diamants.

— Avez-vous vu la mine ?

— Oui, mon cher; j'y ai même ramassé cette bague que vous me voyez au doigt.

Et il me montra un fort joli brillant.

— Vous avez trouvé cette bague toute montée ?

— Oui; c'est ce qui m'a décidé à prendre pour deux cent mille francs d'actions.

Nos enfants ne sont pas seulement fort spirituels; nous devons leur déclarer qu'ils sont sceptiques à l'avenant. Ecoutez plutôt ce trait du Nouvelliste :

Mlle Lili grimpe sur les fauteuils, salit les meubles, fait les cent coups.

— Si tu ne finis pas, lui dit sa mère, je vais appeler le diable, qui t'emportera.

— Oh ! je n'ai pas peur, fait l'enfant terrible; peut-être te dit-elle toujours : Que le diable t'emporte ! et il n'est pas encore venu te chercher.

CHRONIQUE

En dépit du changement de lune, le froid est toujours très-vif. Hier soir le thermomètre est descendu fort bas, et on a pu craindre un instant de nouvelles gelées.

D'ailleurs il ne faut point s'étonner outre mesure de cette persistance de température. Ce n'est pas au 15 ou au 16 que le temps doit changer, mais vers le 20 ou le 21. Le froid annuel en mai ne se termine qu'à cette époque, parce que c'est alors seulement que la terre a fini de traverser les astéroïdes qui nous interceptent en ce moment la chaleur du soleil.

Heureusement pour les promeneurs, il fait très-beau.

Le ciel est pur de tout nuage, et les amateurs de campagne peuvent aller à la recherche des feuillages de Rochedardou ou de la Saulée.

Par décision ministérielle du 11 mai 1874, M. Février, général commandant la place de Lyon et les subdivisions du Rhône et de l'Ain, est relevé du commandement de la subdivision de l'Ain, qui passe à la 7<sup>e</sup> division militaire; M. d'Ariès, général commandant la 28<sup>e</sup> brigade d'infanterie et la subdivision du Jura, réunit à son commandement celui de la subdivision de l'Ain.

Par décret du 9 mai, les dispositions du règlement d'administration publique, en date du 14 avril 1874, touchant les mesures disciplinaires contre les membres de la Légion d'honneur, sont applicables aux décorés de la médaille militaire, aux titulaires des médailles commémoratives de divers campagnes de guerre, ainsi qu'aux français autorisés à porter des ordres étrangers.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à la centralisation du colportage au ministère de l'intérieur et à la révision des estampilles.

Toutes les publications estampillées depuis le 4 septembre 1870 seront revisées au fur et à mesure que de nouveaux exemplaires en seront présentés à la direction du colportage.

Le ministre de la guerre vient de prescrire l'envoi en congé immédiat des militaires libérables du service actif d'ici au 30 juin 1874 et actuellement présents dans les corps.

Jusqu'à l'expiration du temps de leur service actif, les hommes envoyés en congé, par application de cette décision ministérielle, continueront à compter à l'effectif des corps, mais ils seront, suivant les besoins du service, remplacés dans leurs grades ou emplois.

Le titre qui leur sera délivré à leur départ du corps sera un simple congé portant cette mention : « Valable jusqu'à l'époque de l'expiration du service actif. »

Ils recevront une feuille de route avec indemnité.

On a distribué à l'Assemblée le rapport de M. Paul Bert sur le projet d'établissement de facultés mixtes de médecine à Lyon et à Bordeaux. Ce document, de 179 pages in-4, traite la question sous toutes ses faces, avec une compétence, une ampleur, un luxe de détails qui en font un véritable traité législatif. Son auteur, M. Paul Bert, député de l'Yonne, est un des esprits les plus éminents du parti républicain.

Nous nous empressons de faire connaître une importante décision que vient de prendre le gouvernement français, relativement aux Alsaciens-Lorrains.

A la suite du traité de Francfort et dans les délais convenus entre les parties contractantes, un très-grand nombre d'individus, originaires des provinces cédées à l'Allemagne, ont été régulièrement pour la nationalité française; un certain nombre d'autres, ne pouvant se résoudre à quitter leur pays, ont opté pour la nationalité allemande.

Mais il arriva bientôt que plusieurs personnes, placées soit dans l'un, soit dans l'autre cas, se repentirent, pour des raisons diverses, de la détermination qu'elles avaient d'abord prise et crurent, les délais prescrits par le traité de Francfort n'étant pas encore expirés, pouvoir également revenir sur leur résolution première et en détruire les effets au moyen d'une seconde option, accomplie dans les mêmes conditions de régularité que la précédente.

C'est ainsi qu'il se trouve actuellement en France, soit dans les administrations publiques, soit même dans la marine et dans l'armée, des individus qui pensent être citoyens français parce qu'ils ont opté en dernier lieu et en temps utile pour la nationalité française.

Mais, en présence de certaines difficultés et de plusieurs réclamations qui n'ont pas tardé à se produire, le gouvernement a cru devoir examiner la question de plus près. Les ministres, consultés, ont été d'avis que le droit d'option s'était trouvé épuisé pour tous les individus dont il s'agit par le fait d'une

première déclaration régulièrement faite, et qu'il fallait désormais, pour modifier les effets de cette déclaration, que les intéressés se soumissent aux conditions et aux formalités exigées soit en France, soit en Allemagne, suivant les cas pour obtenir une nouvelle naturalisation.

En conséquence, tous les militaires, marins ou agents maintenus dans nos armées de terre et de mer, en vertu d'une seconde option faite en contradiction avec la première, vont être renvoyés immédiatement et d'office dans leurs foyers.

Avant-hier le Conseil d'Etat a mis en délibéré deux affaires importantes, introduites, l'une à la requête de la ville de Moulins, l'autre par la ville de Firming, dont les conseils de fabrique prétendent soustraire leurs comptes au contrôle des conseils municipaux. Leurs prétentions et celles des préfets, qui veulent s'arroger le droit d'imposer d'office les communes du montant des subventions réclamées par les paroisses, sans faire la justification préalable de l'insuffisance de leurs ressources particulières, donnent beaucoup d'intérêt à ces deux affaires.

Le ministre de l'agriculture et du commerce a envoyé à tous les préfets une circulaire pour les inviter à consulter les chambres de commerce sur le projet de tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre. D'après les termes mêmes de cette circulaire, cette communication était tout officieuse et ne préjuge en rien la question.

Les réponses des chambres de commerce sont aujourd'hui parvenues au ministère; la plupart de ces assemblées font des vœux en faveur du projet, qui serait des plus favorables au commerce. Le bataillon des sapeurs-pompiers a été convoqué ce matin pour procéder à la reconnaissance de son nouveau chef de bataillon.

On sait que M<sup>me</sup> Agar, à peine remise d'une grave maladie, devait représenter ces jours derniers la série de ses représentations de tragédie dans le midi de la France et qu'elle devait passer à Lyon le 27.

Nous apprenons qu'au moment de partir, M<sup>me</sup> Agar s'est blessée à la jambe et n'a pu donner la représentation annoncée à Bordeaux pour mercredi. Cette indisposition sera-t-elle longue ? M<sup>me</sup> Agar pourra-t-elle néanmoins être à Lyon le 27 ? C'est ce que nous ignorons encore.

M. Aimé Gros, vient d'être nommé directeur du chant de la Société de Sainte-Cécile, en remplacement de M. Holtzema, démissionnaire. Nous avions prévu, on se le rappelle, cette nomination, et nous en félicitons le Conseil d'administration de la Sainte-Cécile qui s'est attaché un directeur capable, intelligent et homme du monde.

Nous apprenons que M. Depay, l'ex-directeur des Variétés, et le futur premier rôle du Grand-Théâtre va ouvrir à Lyon, un cours de déclamation à l'usage des aspirants comédiens et comédiennes; il y aura au choix des élèves un cours d'ensemble ou des leçons particulières, s'adresser chez M. Depay, rue Godofroy, 12.

La préfecture communique l'avis suivant :

Le département du Rhône a traité avec six compagnies pour l'assurance des bâtiments, des matériaux de construction, des agencements et du mobilier de l'asile de Bron. Les polices expireront le 30 septembre prochain. Les polices d'assurance des bâtiments désignés ci-après expireront le 30 décembre 1874, savoir :

- Casernes de la gendarmerie de la rue Sala, à Lyon ;
Prison du cours Perrache ;
Partie du Palais de Justice de Lyon qui est affectée au service du tribunal civil de la cour d'assises. Le mobilier de l'Hôtel de Ville (préfecture) est assuré à sept compagnies.

Les polices signées avec cinq de ces compagnies expireront au 1<sup>er</sup> octobre prochain. Les offres devront être faites par écrit et adressées à M. le préfet.

RECHERCHES DANS L'INTÉRÊT DES FAMILLES

Le nommé César Dessainjean, âgé de 13 ans, né à Marçilly-d'Azergues (Rhône), est disparu de chez son patron, le sieur Roux, propriétaire à Savigny, depuis deux mois en ce lieu. Signalement : Taille 1 m. 43 c., cheveux châtain, front carré, sourcils châtain, yeux gris, nez moyen, bouche large, teint brun, visage rond, menton rond.

Signes particuliers : les dents incisives de la mâchoire supérieure dépassent la lèvre inférieure. Une cicatrice au front. Vêtu d'une blouse, d'une culotte coton et d'un képi usé pour coiffure. Prière de le rechercher, et dans le cas où il serait retrouvé, d'en donner avis à la Préfecture (6<sup>e</sup> division).

Judi, la société d'horticulture et de sylviculture de la Loire, a distribué, à Roanne, les récompenses décernées aux exposants qui avaient répondu à son appel.

Voici les lauréats appartenant à notre ville : M. Bouchariat jeune, médaille d'argent grand module, pour son lot de pensées, fleurs coupées.

M. Cret, méd. de bronze, pour ses spécimens de plantes conservées dans tout leur état.

M. Marlis, fabricant de bronzes d'art et d'ornements, une médaille de grand module, à titre de remerciements et de souvenir.

Un joli jeu pour crever les yeux des passants et casser les vitres des magasins, c'est le jeu du baculo, alias guinet.

Nous en parlons parce que cette aimable distraction vient de faire sa réapparition dans nos rues.

Suivant les traditions qu'ils se transmettent, on ne sait comment, mais infailliblement d'âge en âge, on voit des gamins faire voltiger un peu partout des petits morceaux de bois pointus fort inquitants pour tout le monde et pour les myopes particulièrement.

Le jeu de la palette est fort dangereux en pleine ville. Messieurs les gardes urbains feraient bien d'envoyer les joueurs dans la banlieue.

Hier, dans un compartiment de seconde, sur la ligne de Marseille, nous nous trouvions à côté de deux personnages qu'à leur aspect il était facile de reconnaître pour des natifs de la Cannebière.

Mon ser, dit le premier, figure-toi qu'aujourd'hui, en montant dans le train de fer, que ça va, un particulier, que ça va, il me prend pour Cabanis ! Nous se regardons; nous se reconnaissons; nous se parlons; que troune de l'air, nous nous l'ichions dedans tous les deusses ! que ce n'était pas lui, et que ce n'était pas moi !

Dans sa séance du 11 mai 1874, le deuxième conseil de guerre de Lyon a rendu le jugement suivant :

Foulard (Emile), sergent au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie, déclaré coupable : 1<sup>o</sup> d'avoir, dans la nuit du 22 mars, sur le quai de la Vitrolerie, soustrait frauduleusement, à l'aide de violences, une somme de 4 ou 5 francs, au préjudice de sieur Gonor, valet de chambre; 2<sup>o</sup> d'avoir, au même moment, commis, à l'aide de violences, une tentative de vol d'une montre et d'une chaîne en or au préjudice dudit Gonor; a été condamné à quatre ans de prison.

Bouchard est un malin au billard. Il a inventé un nouveau coup avec lequel il gagne sûrement. Pour ce coup là, point n'est besoin de queue, ni de blanc.

Il suffit d'un billard et de billes. Quant au procédé, voici celui qu'il emploie :

Bouchard rassemble les trois billes dans un coin, les prend en dessous, et, au moyen d'un effet, à revenir, de lui seul connu, fourre le tout dans sa poche.

Mais le cafetier à qui il a fait le tour n'a point trouvé le truc de son goût, et il a fait pincer Bouchard.

Le parquet, en fouillant dans le passé de Bouchard, a trouvé quatre condamnations à son actif; de plus, il a découvert une série de vols dont Bouchard pourrait bien avoir été l'auteur, avec son ami Gagnache.

Le tribunal correctionnel a renvoyé l'affaire jusqu'à plus ample informé.

Ces jours derniers, une femme S..., Italienne d'origine, séparée de fait de son mari, faisait à son dernier amant une scène scandaleuse et voulait lui laisser l'enfant né de leurs coupables relations.

son sang près de sa charrette, à quelques mètres du moulin.

Il a eu la tête broyée par les roues de sa charrette chargée de plus de 2,500 kilogrammes de charbon : la mort a dû être instantanée.

GARD. — On écrit de Nîmes, le 15, au Messager du Midi :

Les incendies se succèdent sans interruption dans notre ville. Avant-hier soir c'était la petite maison appartenant au sieur Martichon, jardinier fleuriste, rue des Fours-à-Chaux, qui brûlait.

Ce sinistre, qu'on attribue à la malveillance, a occasionné, dit-on, environ 15,000 francs de dégâts, les secours n'ayant pu arriver que longtemps après l'avis, à cause de l'éloignement de l'immeuble incendié.

Martichon n'était assuré que pour 7,500 francs.

Hier, entre dix et onze heures du soir, le magasin à fourrages du sieur Robert Coste, situé place d'Assas et rue Antonin, était en flammes. La promptitude et l'énergie des secours habilement dirigés ont, tout en faisant la part du feu, empêché un plus grand désastre.

Les pertes sont évaluées à 10,000 francs pour le sieur Coste, et à 2,000 francs pour le propriétaire du local, M. Corenson, conseiller honoraire.

Les cabinets de consultation du professeur docteur Jean-Paul Médici, pour le traitement des maladies chroniques aiguës, au nombre d'environ 400, traitées par ses méthodes sédatives, résolutive, désagrégatives, toniques et anti-septiques, appliquées par l'air comprimé, par le vide de l'air et par les irrigateurs, sans le secours de sonde, etc., etc. — sont tous jours à Lyon, rue Saint-Pierre, n° 8 et dirigés par l'inventeur lui-même ; à Marseille, rue Paradis, 70, dirigé par le chevalier docteur Eugène Fabre et Suzinzi ; à Chambéry, place Saint-Léger, 13, tenu par le chevalier docteur Massol.

Les pauvres sont toujours soignés gratuitement de 7 à 8 heures du matin, aux cabinets indiqués ci-dessus, ainsi qu'à ceux établis à Strasbourg : à Rome, Naples, Turin, etc.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles AUBAS, LAROCHE, DAVID, qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de décès de

Monsieur Jean-Pierre LAURAS, ont priés de considérer le présent, avis comme une invitation à vouloir bien assister ses funérailles, qui auront lieu lundi 18 courant, à 4 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue Hyppolyte-Flandrin, 3, pour se rendre à l'église de Notre-Dame-Saint-Vincent, et, de là, au cimetière de Saint-Didier-au-Mont-Oir.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du samedi 16 mai 1874

L'affaire des faux acquits-à-caution s'est terminée hier par un double acquittement. Le réquisitoire a été prononcé par M. d'Almy, substitut de M. le procureur général.

Nouvelles du Matin

PARIS

Correspondance spéciale du Journal de Lyon.

16 mai. Le ministère est battu par 381 voix contre 17 seulement ; il est donc renversé par 64 voix de majorité.

Telle est la nouvelle que je reçois à la dernière heure et que je prévoyais bien un peu, à mon correspondant n'ayant écrit que les eux épreuves déclarées douteuses par M. Buffet.

Le débat a été très-court, ou plutôt il n'y a pas eu de débat du tout ; tout le monde était scindé, et les discours n'y pouvaient rien.

M. Batbie qui a ouvert le feu comme président de la commission des Trente : il a demandé au nom de cette commission la mise à l'ordre du jour de la loi électorale politique ; M. Thiers, membre de la droite modérée, ce qui était déjà un indice grave, a demandé la mise à l'ordre du jour de la loi municipale.

Personne n'a prononcé le mot de transaction. M. Lucien Brun s'est borné à dire que la loi, en persistant dans sa demande, n'en était pas faite de son vote une question de cabinet. Le duc de Broglie a remercié M. Lucien Brun de cette marque de sympathie, mais il a déclaré que l'Assemblée ne pouvait méconnaître l'importance de la question. Il n'a pas prononcé le mot de confiance, mais ce mot résultait de la situation même avec une évidence irrésistible.

M. Raudot, qui est original et facétieux, a bien annoncé qu'il reprendrait la loi municipale à titre d'amendement à la loi électorale et d'ainsi la loi municipale, devenant un contre-projet, serait discutée avant le projet lui-même ; mais on a ri sans être désarmé. Tout le monde savait que sous cette procédure s'agitait le sort du cabinet, de la loi du 26 novembre et du 24 mai lui-même.

C'est hier dans l'après-midi que le drame a bellement commencé. Le débat sur la fixation de l'ordre du jour avait été renvoyé à aujourd'hui, en vertu d'un accord entre le cabinet et la commission des Trente.

Le centre droit n'avait qu'à suivre le cabinet, conformément à des décisions de la veille et à la nature des choses.

La droite n'avait pas intérêt à précipiter les choses, puisque tout arrieroisement reculait d'autant la discussion des lois constitutionnelles ; les bonapartistes avaient déjà résolu de repousser la mise à l'ordre du jour de la loi électorale parce qu'elle porte atteinte au suffrage universel, qui est la raison d'être de l'empire ; quant aux trois groupes de la gauche, leur tactique bien arrêtée consistait à ne rien faire et à ne rien dire jusqu'à ce que la droite s'engageât d'elle-même entre la droite et le cabinet.

On avait pourtant fait diverses tentatives de transaction, même à droite ; la réunion Colvert (droite modérée), s'était ralliée à l'idée de la jonction de l'électorat politique à l'élec-

torat municipal, mais le duc de Broglie avait répondu aux délégués de ce groupe dans des termes assez conciliants ; seulement, il voulait consulter la commission des lois constitutionnelles et leur soumettre les propositions de la droite.

Hier on proposait encore d'autres combinaisons : demander le vote de la loi électorale d'abord, et, aussitôt après ce premier vote, celui de la loi municipale. C'est, du reste, ce que M. le duc de Broglie a proposé aujourd'hui même à la tribune ; — discuter les deux premiers chapitres de l'électorat politique et les appliquer ensuite, sauf quelques légères modifications, à l'électorat municipal par voie d'amendement ; — discuter, au contraire, l'électorat municipal d'abord, en ce qui concerne les conditions et la forme du vote, et déclarer ces dispositions applicables à l'électorat politique.

M. Baragnon a servi d'intermédiaire entre le gouvernement et la droite pour les premières négociations ; mais la droite en revenant toujours à son point de départ, qui était la loi municipale d'abord. Hier, M. Baragnon avait beaucoup perdu de son influence auprès de ses anciens amis par son attitude vis-à-vis des organes de l'extrême droite, attitude révélée dans le procès du Messager du Nord.

Cependant, il est possible que M. de Broglie eût fini par céder, si la commission constitutionnelle et en particulier son président, M. Batbie, n'avaient vivement insisté pour la mise à l'ordre du jour de la loi électorale. C'est aujourd'hui même que la commission s'est prononcée. La minorité n'a pas pris naturellement part à ce vote, qui pouvait préjuger ses résolutions dans la séance.

On m'assure d'autre part que M. Batbie, consulté par son ancien collègue, avait déclaré nettement que, quant à lui, il donnerait à la tribune sa démission de président de la commission, si le gouvernement ne réclamait pas la mise à l'ordre du jour de la loi électorale.

M. de Broglie n'a plus hésité : vous savez le reste. Je dois ajouter, pour être juste, que le cabinet, dans la séance de ce matin, avait décidé à l'unanimité et avant le vote de la commission de demander la mise à l'ordre du jour de la loi électorale.

Il y a un an à peu près que le gouvernement de combat s'était fondé ; il y a six mois environ que la prorogation était devenue loi de l'Etat. Autre détail : la chute de M. Thiers, la prorogation des pouvoirs du maréchal et le renversement du duc de Broglie ont eu lieu le samedi.

Que va faire le maréchal ? Il est certain qu'il ne peut pas prendre un ministère dans toutes les fractions de la majorité d'aujourd'hui, puis qu'il lui faudrait aller de l'extrême droite à l'extrême gauche. On commence à dire qu'il pourrait bien choisir ses ministres hors de l'Assemblée. On dit aussi, et je me suis fait avant-hier l'écho de ce bruit, qu'il s'adresserait à M. Dufaure. Il est certain que M. Dufaure rallierait le centre droit, le centre gauche et une partie de la gauche ; mais il aurait pour programme le vote des lois constitutionnelles, et c'est justement sur ce programme ou sur une partie de ce programme que le duc de Broglie est tombé.

Quant à la droite, dont la conduite paraît bizarre au premier abord, il me paraît qu'elle veut acculer le centre droit et le maréchal à ce dilemme fameux : Henri V ou la dissolution. Et il est certain, d'une part, que le départ évident prochain de cette Assemblée oblige les légitimistes déterminés à jouer leur dernière carte et, d'autre part, que les mesures de réaction d'un cabinet soi-disant conservateur n'avaient pas beaucoup de retour du roi. N'oubliez pas, en effet, ceci : les légitimistes sont plus royalistes que réactionnaires et le moment leur paraît venu de ne plus être que royalistes, et de l'être coûte que coûte et par tous les moyens.

Il y a un an à peu près que le gouvernement de combat s'était fondé ; il y a six mois environ que la prorogation était devenue loi de l'Etat. Autre détail : la chute de M. Thiers, la prorogation des pouvoirs du maréchal et le renversement du duc de Broglie ont eu lieu le samedi.

Que va faire le maréchal ? Il est certain qu'il ne peut pas prendre un ministère dans toutes les fractions de la majorité d'aujourd'hui, puis qu'il lui faudrait aller de l'extrême droite à l'extrême gauche. On commence à dire qu'il pourrait bien choisir ses ministres hors de l'Assemblée. On dit aussi, et je me suis fait avant-hier l'écho de ce bruit, qu'il s'adresserait à M. Dufaure. Il est certain que M. Dufaure rallierait le centre droit, le centre gauche et une partie de la gauche ; mais il aurait pour programme le vote des lois constitutionnelles, et c'est justement sur ce programme ou sur une partie de ce programme que le duc de Broglie est tombé.

Quant à la droite, dont la conduite paraît bizarre au premier abord, il me paraît qu'elle veut acculer le centre droit et le maréchal à ce dilemme fameux : Henri V ou la dissolution. Et il est certain, d'une part, que le départ évident prochain de cette Assemblée oblige les légitimistes déterminés à jouer leur dernière carte et, d'autre part, que les mesures de réaction d'un cabinet soi-disant conservateur n'avaient pas beaucoup de retour du roi. N'oubliez pas, en effet, ceci : les légitimistes sont plus royalistes que réactionnaires et le moment leur paraît venu de ne plus être que royalistes, et de l'être coûte que coûte et par tous les moyens.

Il y a un an à peu près que le gouvernement de combat s'était fondé ; il y a six mois environ que la prorogation était devenue loi de l'Etat. Autre détail : la chute de M. Thiers, la prorogation des pouvoirs du maréchal et le renversement du duc de Broglie ont eu lieu le samedi.

Que va faire le maréchal ? Il est certain qu'il ne peut pas prendre un ministère dans toutes les fractions de la majorité d'aujourd'hui, puis qu'il lui faudrait aller de l'extrême droite à l'extrême gauche. On commence à dire qu'il pourrait bien choisir ses ministres hors de l'Assemblée. On dit aussi, et je me suis fait avant-hier l'écho de ce bruit, qu'il s'adresserait à M. Dufaure. Il est certain que M. Dufaure rallierait le centre droit, le centre gauche et une partie de la gauche ; mais il aurait pour programme le vote des lois constitutionnelles, et c'est justement sur ce programme ou sur une partie de ce programme que le duc de Broglie est tombé.

Quant à la droite, dont la conduite paraît bizarre au premier abord, il me paraît qu'elle veut acculer le centre droit et le maréchal à ce dilemme fameux : Henri V ou la dissolution. Et il est certain, d'une part, que le départ évident prochain de cette Assemblée oblige les légitimistes déterminés à jouer leur dernière carte et, d'autre part, que les mesures de réaction d'un cabinet soi-disant conservateur n'avaient pas beaucoup de retour du roi. N'oubliez pas, en effet, ceci : les légitimistes sont plus royalistes que réactionnaires et le moment leur paraît venu de ne plus être que royalistes, et de l'être coûte que coûte et par tous les moyens.

Il y a un an à peu près que le gouvernement de combat s'était fondé ; il y a six mois environ que la prorogation était devenue loi de l'Etat. Autre détail : la chute de M. Thiers, la prorogation des pouvoirs du maréchal et le renversement du duc de Broglie ont eu lieu le samedi.

Que va faire le maréchal ? Il est certain qu'il ne peut pas prendre un ministère dans toutes les fractions de la majorité d'aujourd'hui, puis qu'il lui faudrait aller de l'extrême droite à l'extrême gauche. On commence à dire qu'il pourrait bien choisir ses ministres hors de l'Assemblée. On dit aussi, et je me suis fait avant-hier l'écho de ce bruit, qu'il s'adresserait à M. Dufaure. Il est certain que M. Dufaure rallierait le centre droit, le centre gauche et une partie de la gauche ; mais il aurait pour programme le vote des lois constitutionnelles, et c'est justement sur ce programme ou sur une partie de ce programme que le duc de Broglie est tombé.

Quant à la droite, dont la conduite paraît bizarre au premier abord, il me paraît qu'elle veut acculer le centre droit et le maréchal à ce dilemme fameux : Henri V ou la dissolution. Et il est certain, d'une part, que le départ évident prochain de cette Assemblée oblige les légitimistes déterminés à jouer leur dernière carte et, d'autre part, que les mesures de réaction d'un cabinet soi-disant conservateur n'avaient pas beaucoup de retour du roi. N'oubliez pas, en effet, ceci : les légitimistes sont plus royalistes que réactionnaires et le moment leur paraît venu de ne plus être que royalistes, et de l'être coûte que coûte et par tous les moyens.

Il y a un an à peu près que le gouvernement de combat s'était fondé ; il y a six mois environ que la prorogation était devenue loi de l'Etat. Autre détail : la chute de M. Thiers, la prorogation des pouvoirs du maréchal et le renversement du duc de Broglie ont eu lieu le samedi.

Que va faire le maréchal ? Il est certain qu'il ne peut pas prendre un ministère dans toutes les fractions de la majorité d'aujourd'hui, puis qu'il lui faudrait aller de l'extrême droite à l'extrême gauche. On commence à dire qu'il pourrait bien choisir ses ministres hors de l'Assemblée. On dit aussi, et je me suis fait avant-hier l'écho de ce bruit, qu'il s'adresserait à M. Dufaure. Il est certain que M. Dufaure rallierait le centre droit, le centre gauche et une partie de la gauche ; mais il aurait pour programme le vote des lois constitutionnelles, et c'est justement sur ce programme ou sur une partie de ce programme que le duc de Broglie est tombé.

Quant à la droite, dont la conduite paraît bizarre au premier abord, il me paraît qu'elle veut acculer le centre droit et le maréchal à ce dilemme fameux : Henri V ou la dissolution. Et il est certain, d'une part, que le départ évident prochain de cette Assemblée oblige les légitimistes déterminés à jouer leur dernière carte et, d'autre part, que les mesures de réaction d'un cabinet soi-disant conservateur n'avaient pas beaucoup de retour du roi. N'oubliez pas, en effet, ceci : les légitimistes sont plus royalistes que réactionnaires et le moment leur paraît venu de ne plus être que royalistes, et de l'être coûte que coûte et par tous les moyens.

Il y a un an à peu près que le gouvernement de combat s'était fondé ; il y a six mois environ que la prorogation était devenue loi de l'Etat. Autre détail : la chute de M. Thiers, la prorogation des pouvoirs du maréchal et le renversement du duc de Broglie ont eu lieu le samedi.

Que va faire le maréchal ? Il est certain qu'il ne peut pas prendre un ministère dans toutes les fractions de la majorité d'aujourd'hui, puis qu'il lui faudrait aller de l'extrême droite à l'extrême gauche. On commence à dire qu'il pourrait bien choisir ses ministres hors de l'Assemblée. On dit aussi, et je me suis fait avant-hier l'écho de ce bruit, qu'il s'adresserait à M. Dufaure. Il est certain que M. Dufaure rallierait le centre droit, le centre gauche et une partie de la gauche ; mais il aurait pour programme le vote des lois constitutionnelles, et c'est justement sur ce programme ou sur une partie de ce programme que le duc de Broglie est tombé.

Quant à la droite, dont la conduite paraît bizarre au premier abord, il me paraît qu'elle veut acculer le centre droit et le maréchal à ce dilemme fameux : Henri V ou la dissolution. Et il est certain, d'une part, que le départ évident prochain de cette Assemblée oblige les légitimistes déterminés à jouer leur dernière carte et, d'autre part, que les mesures de réaction d'un cabinet soi-disant conservateur n'avaient pas beaucoup de retour du roi. N'oubliez pas, en effet, ceci : les légitimistes sont plus royalistes que réactionnaires et le moment leur paraît venu de ne plus être que royalistes, et de l'être coûte que coûte et par tous les moyens.

Il y a un an à peu près que le gouvernement de combat s'était fondé ; il y a six mois environ que la prorogation était devenue loi de l'Etat. Autre détail : la chute de M. Thiers, la prorogation des pouvoirs du maréchal et le renversement du duc de Broglie ont eu lieu le samedi.

Que va faire le maréchal ? Il est certain qu'il ne peut pas prendre un ministère dans toutes les fractions de la majorité d'aujourd'hui, puis qu'il lui faudrait aller de l'extrême droite à l'extrême gauche. On commence à dire qu'il pourrait bien choisir ses ministres hors de l'Assemblée. On dit aussi, et je me suis fait avant-hier l'écho de ce bruit, qu'il s'adresserait à M. Dufaure. Il est certain que M. Dufaure rallierait le centre droit, le centre gauche et une partie de la gauche ; mais il aurait pour programme le vote des lois constitutionnelles, et c'est justement sur ce programme ou sur une partie de ce programme que le duc de Broglie est tombé.

Quant à la droite, dont la conduite paraît bizarre au premier abord, il me paraît qu'elle veut acculer le centre droit et le maréchal à ce dilemme fameux : Henri V ou la dissolution. Et il est certain, d'une part, que le départ évident prochain de cette Assemblée oblige les légitimistes déterminés à jouer leur dernière carte et, d'autre part, que les mesures de réaction d'un cabinet soi-disant conservateur n'avaient pas beaucoup de retour du roi. N'oubliez pas, en effet, ceci : les légitimistes sont plus royalistes que réactionnaires et le moment leur paraît venu de ne plus être que royalistes, et de l'être coûte que coûte et par tous les moyens.

Il y a un an à peu près que le gouvernement de combat s'était fondé ; il y a six mois environ que la prorogation était devenue loi de l'Etat. Autre détail : la chute de M. Thiers, la prorogation des pouvoirs du maréchal et le renversement du duc de Broglie ont eu lieu le samedi.

Que va faire le maréchal ? Il est certain qu'il ne peut pas prendre un ministère dans toutes les fractions de la majorité d'aujourd'hui, puis qu'il lui faudrait aller de l'extrême droite à l'extrême gauche. On commence à dire qu'il pourrait bien choisir ses ministres hors de l'Assemblée. On dit aussi, et je me suis fait avant-hier l'écho de ce bruit, qu'il s'adresserait à M. Dufaure. Il est certain que M. Dufaure rallierait le centre droit, le centre gauche et une partie de la gauche ; mais il aurait pour programme le vote des lois constitutionnelles, et c'est justement sur ce programme ou sur une partie de ce programme que le duc de Broglie est tombé.

Quant à la droite, dont la conduite paraît bizarre au premier abord, il me paraît qu'elle veut acculer le centre droit et le maréchal à ce dilemme fameux : Henri V ou la dissolution. Et il est certain, d'une part, que le départ évident prochain de cette Assemblée oblige les légitimistes déterminés à jouer leur dernière carte et, d'autre part, que les mesures de réaction d'un cabinet soi-disant conservateur n'avaient pas beaucoup de retour du roi. N'oubliez pas, en effet, ceci : les légitimistes sont plus royalistes que réactionnaires et le moment leur paraît venu de ne plus être que royalistes, et de l'être coûte que coûte et par tous les moyens.

Il est de ceux qui le 19 novembre, ont sincèrement promis de donner à la France 7 années de trêve et de repos.

Quel soit le ministère qui succédera au ministère actuel, il faudra qu'on tâte de son programme il mette l'organisation des pouvoirs du maréchal.

M. le président dit que l'Assemblée ne s'est prononcée que sur la priorité, mais que la mise à l'ordre du jour des lois électorales, politique et municipale, reste à faire.

L'Assemblée renvoie à mardi la fixation de cet ordre du jour.

M. le président demande si l'Assemblée veut renvoyer aussi à mardi la discussion des diverses lois actuellement à l'ordre du jour.

L'Assemblée décide qu'elle reprendra lundi la suite de la discussion de son ordre du jour, et la séance est levée.

Les bureaux se sont constitués hier. Les nominations sont les suivantes :

- 1er bureau. — Président, M. le général Valazé ; secrétaire, M. Duvergier de Hauranne.
2e bureau. — Président, M. Batbie ; secrétaire, M. Faye.
3e bureau. — Président, M. de Talhouët ; secrétaire, M. de Montgolfier.
4e bureau. — Président, M. Bocher ; secrétaire, M. Suvaury.
5e bureau. — Président, M. l'amiral Pothonau ; secrétaire, M. Bin de Bourdon.
6e bureau. — Président, M. Clapier ; secrétaire, M. de Crussol d'Uzès.
7e bureau. — Président, M. Benoist-d'Azy ; secrétaire, M. Du Breuil de Saint-Germain.
8e bureau. — Président, M. de Kerdel ; secrétaire, M. de Lestourgie.
9e bureau. — Président, M. Rameau ; secrétaire, M. Dupouy.
10e bureau. — Président, M. le duc d'Adiffre ; secrétaire, M. Vandier.
11e bureau. — Président, M. de Bondy ; secrétaire, M. Grange (Savoie).
12e bureau. — Président, M. Baze ; secrétaire, M. Colombet.
13e bureau. — Président, M. de Mortemart ; secrétaire, M. Karan.
14e bureau. — Président, M. Krantz ; secrétaire, M. Rouvier.
15e bureau. — Président, M. Lacaze ; secrétaire, M. Amédée Lefèvre-Pontalis.

Ce qui porte à 11 présidents de la droite et 4 présidents de la gauche, 11 secrétaires de la droite et 4 de la gauche.

L'entente paraît faite sur les bases posées par le duc de Broglie à la commission. La majorité paraît acquise au ministère.

Les ministres ont remis leur démission au maréchal de Mac-Mahon. M. de Goulard a été mandé à la présidence.

On parle d'un ministère composé de MM. Dufaure, de Goulard, Laboulaye, Chesnelong, de Larcy, de La Roncière, Desaillyngy.

La physionomie de Paris est complètement calme. Les derniers avis de Versailles nous apprennent que le centre gauche vient de se réunir.

On parle d'une députation qu'il enverrait auprès du maréchal-président pour l'engager à prendre un ministère centre droit et centre gauche.

La combinaison qui semble l'emporter jusqu'à présent, donnerait les finances à M. Buffet, et la justice à M. Dufaure.

Il serait aussi question d'y faire entrer M. Decazes ; mais celui-ci, paraît-il, refuse.

Plusieurs combinaisons ministérielles circulent, mais elles sont prématurées ; on ne sait rien encore des intentions du maréchal de Mac Mahon.

Bourse ferme sur le boulevard, l'emprunt a fait 94.40 ; le Turc, 48.45.

L'Officiel annoncera demain que le ministère a démissionné. Le maréchal de Mac-Mahon s'occupe activement de la formation d'un nouveau cabinet. Il est probable que lundi ou mardi au plus, il sera constitué.

Le maréchal a exprimé les regrets qu'il éprouve à cause de la crise ministérielle qui est de nature à agiter le pays ; mais il est décidé à pratiquer fidèlement le régime constitutionnel et à se placer en dehors des incidents parlementaires. Il a la conviction qu'il réussira à choisir des ministres ayant sa confiance et celle de l'Assemblée.

M. de Goulard a eu une conférence avec le maréchal de Mac-Mahon. Les ministres démissionnaires continueront à pourvoir à l'administration jusqu'à la fin de la crise ministérielle. Les pourparlers paraissent devoir continuer demain.

Le journal le Soir dit que M. Raoul Duval déposerait une proposition disant que l'Assemblée se dissoudrait immédiatement, et que les électeurs seraient appelés à bref délai à se prononcer sur la forme de gouvernement : empire, royauté ou république ; huit jours après, les électeurs éliraient une Chambre destinée à organiser les pouvoirs proclamés par le plébiscite.

Un ministère, composé de quatre républicains, deux royalistes et deux bonapartistes, serait chargé de convoquer les électeurs.

La majorité qui a voté contre le ministère est composée de 310 républicains, 53 légitimistes, 17 bonapartistes et 12 centre gauche.

MM. Dufaure, Laboulaye et Thiers ont voté contre le ministère. La plupart des journaux républicains prennent l'occasion du vote pour insister sur la nécessité de dissoudre prochainement l'Assemblée comme incapable de rien constituer.

Madrid, 16 mai. Le maréchal Concha est arrivé à Villasantia et n'a pas rencontré les carlistes sur la route.

La Gaceta annonce que le général Concha a passé la nuit du 13 à Balma-seda. Il est arrivé le 14 à Villasantia. Son avant-garde est à Medina de Pomar (province de Burgos).

Le général Concha n'a pas rencontré un seul carliste en deux jours de marche.

On dément le bruit que le gouvernement aurait décidé la fermeture de la Tertulia radicale.

M. Ulloa est rétabli. Il a assisté hier au conseil des ministres.

Londres, 16 mai. Ce soir, grande fête, concert et feu d'artifice au palais de cristal, en l'honneur du Czar. Le Czar, le grand-duc Alexis et tous les princes de la famille royale y assisteront.

Barcelone, 15 mai. Les brigadiers Estevan et Ciriot se sont remis en campagne. Le brigadier Arrando, commandant de Lérida, est arrivé avec sa colonne à Balaguer, d'où il enverra des détachements dans diverses directions.

Melbourne, 15 mai. Voici les conditions proposées pour la cession des îles Fidji à l'Angleterre : Le roi conservera son titre royal et recevra une pension de 3,000 liv. st. réversible sur son fils aîné. D'autres chefs recevront des dotations variant de 20 à 500 liv. st.

Le gouvernement britannique prendra à sa charge les engagements contractés par le gouvernement fidjien et confirmera tous les contrats et chartes existants. Le chef gouverneur sera reconnu comme propriétaire des terres et tuteur des tribus.

Les dispositions ci-dessus resteront ouvertes pendant la période d'une année.

Londres, 15 mai. Chambre des communes. — M. Bourke, répondant à M. Muntz, confirme la nouvelle que le ministre d'Angleterre au Chili, M. Rumbold, a demandé au gouvernement chilien la mise en liberté immédiate de M. Hyde, capitaine de la Tacna.

Dans la même séance, M. Lowther demande au gouvernement s'il a reçu des informations sur l'affaire du vice-consul anglais au Guatemala.

Le sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères répond que le gouvernement a reçu avis de l'insulte faite au vice-consul de San José de Guatemala.

Le même télégramme qui a transmis la nouvelle du fait annonce aussi que le gouvernement de la république a offert une indemnité et toutes les réparations possibles à propos de l'acte commis par Gonzales.

Le Journal officiel de ce matin annonce que les ministres ont donné leurs démissions qui ont été acceptées par le maréchal de Mac-Mahon. Ils restent provisoirement chargés de l'expédition des affaires.

Paris, 17 mai, 7 h. 55 matin. Le Journal officiel de ce matin annonce que les ministres ont donné leurs démissions qui ont été acceptées par le maréchal de Mac-Mahon. Ils restent provisoirement chargés de l'expédition des affaires.

Paris, 17 mai, 9 h. 55 matin. Voici comment se sont répartis les votes des députés du Rhône dans le scrutin sur la mise à l'ordre du jour de la loi électorale politique :

Ont voté pour : MM. Glas, de Mortemart, Perret.

Ont voté contre : MM. Jules Favre, Guyot, Le Royer, Millaud, Ordinaire, de Saint-Victor.

N'ont pas pris part au vote : MM. Ducarre, Mangini.

Absent par congé : M. Flotard.

Monich, 17 mai. Le prince de Hohenlohe est parti hier pour Paris.

FAITS DIVERS

Mercredi est venue devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure l'affaire du complot, formé par les matelots du Mongol contre leur capitaine, et dont nos lecteurs connaissent déjà les principaux incidents.

Dix accusés comparaissent devant le jury. Ils sont tous étrangers et parlent tous anglais.

Les dépositions des témoins n'ont pas relevé de faits nouveaux et intéressants. Le jury a apporté un verdict affirmatif sur toutes les questions posées, avec admission de circonstances atténuantes en faveur de tous les accusés.

En conséquence, la cour a condamné : Donelly à la peine de sept ans de réclusion et dix ans de surveillance ; Young, à sept ans de réclusion et dix ans de surveillance ; Brassé, à cinq ans de prison ; Scott, à quatre ans de prison ; O'Ferrol, à deux ans de prison ; Burton, à deux ans de prison ; Salsbury, à deux ans de prison ; Gorman, à deux ans de prison ; Daurès, à deux ans de prison ; Jones David, à deux ans de prison.

Vendredi, les ateliers du Moniteur universel ont été visités par M. Fletcher Harper, un des fondateurs de la maison Harper Brothers, la principale maison de librairie de New-York et par M. Hoe, frère de célèbre constructeur des grandes presses américaines, qui s'est montré très-frappé des nouvelles machines rotatives de M. Derriey installées dans ses ateliers, et qui fournissent 36,000 Petits Moniteurs à l'heure.

L'histoire de l'établissement de M. Harper mérite d'être résumée rapidement pour faire juger les développements que le commerce et la fabrication des livres ont pris aux Etats-Unis et les succès que le travail y a obtenus grâce au progrès constant des lumières et à l'absence de révolution.

Dans les premières années de ce siècle les deux jeunes Harper, fils d'un fermier des environs de New-York, vinrent à la ville pour chercher de l'ouvrage comme ouvriers, et choisirent la profession typographique. Après avoir travaillé pendant plusieurs années chez un patron, les deux frères établirent pour leur compte une petite imprimerie dans les environs de Franklin Square. Bientôt ils purent appeler dans leur atelier naissant leurs deux frères, dont le plus jeune, M. Fletcher, âgé aujourd'hui de 70 ans, se trouve actuellement à Paris.

L'établissement Harper ne tarda pas à prospérer, grâce au parfait esprit d'ordre qui y régnait.

Les jeunes imprimeurs, encouragés par ces premiers succès, se mirent à publier des livres pour leur propre compte. L'heureux choix de ces ouvrages, la bonne exécution typographique et le bas prix relatif des produits donnèrent aux affaires de la maison un très-grand développement.

Un incendie qui devora l'usine, agrandie

successivement au fur et à mesure des besoins de l'exploitation, permit de la reconstruire sur des proportions monumentales. Toutes les parties de cette immense manufacture de livres sont appropriées aux services qui y sont installés.

Le catalogue de MM. Harper frères compte aujourd'hui plus de 2,000 articles comprenant la littérature nationale, les chefs-d'œuvre de la littérature anglaise, et la traduction des principaux ouvrages écrits en langues étrangères.

C'est principalement à l'initiative de M. Fletcher que la maison Harper doit la création de plusieurs journaux illustrés, dont le principal, le Harper's Weekly, format de l'Illustration anglaise, tire à 140,000 exemplaires chacun de ses numéros.

En ce moment, la maison Harper occupe 800 compositeurs et 150 graveurs. Elle a monté un atelier de femmes où se trouvent 150 personnes. Elle ne possède pas moins de 150 presses à vapeur consommant une quantité de papier qui dépasse tout ce qu'on pourrait imaginer. Ce seul article lui coûte chaque année une somme de cinq millions de francs.

Deux des frères Harper, l'aîné, qui a été maire de New-York, et le troisième, sont morts ; mais leurs fils leur ont succédé dans le Board qui dirige les opérations de la maison. Jamais sa prospérité n'a été plus grande, et l'harmonie y règne aussi parfaite qu'aux premiers temps de sa fondation.

Rochefort a fait autrefois un petit livre sur les Mystères de l'Hotel des ventes. La matière n'est pas épuisée, et M. Noriac, dans sa spirituelle chronique du Monde illustré, dévoile les artifices par lesquels on peut faire enrichir les amateurs d'un peintre.

Il est des œuvres

REVUE FINANCIERE

La rentrée de l'Assemblée nationale est aujourd'hui un fait accompli, mais jusqu'à aucune discussion politique n'a eu lieu. Les cours sont restés calmes et ont profité d'une légère amélioration, les transactions étant toujours insignifiantes.

ne, dont on espérait de meilleurs souvenirs, ouvrir ses portes; la chute a été formidable, et telle que le temps et la sagesse pourront seuls y remédier.

Au courant de la discussion, plusieurs membres parlent des mesures déjà prises par l'administration pour remédier à un état de choses défavorable; ils demandent néanmoins que la loi soit formulée un peu, en apportant son contingent d'observations.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: SORTES, NOMBRE, SAINT-ETIENNE, 16 mai, AUBERNAIS, 16 mai, VALENCIENNES, 16 mai. Lists various silk types and their quantities.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

Table with columns: THERMOMETRES, PRESSION, ETAT, VENT. Includes data for 17 mai and 18 mai.

Tramways Nord. Emission de 21,000 Obligations à 337.50, rapportant 24 fr. par an.

Obligations des Chemins de fer Ottomans. Tirage du 1er juin. Gros lot: 300,000 fr.

Dentistes Américains. 29, rue de Lyon, 23.

Docteur Mourguet dentiste. 15, rue de Lyon, 15.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M. GUILLERMAIN, avoué à Lyon, place d'Albon, 1. Vente par licitation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon.

A VENDRE. ROUTE DE SAINT-CYR (PRÈS LYON). UNE BELLE PROPRIÉTÉ de la superficie approximative de 14 hectares.

Coqueluche. Asthme, Toux nerveuses, grippe, bronchite, etc. Dépôt général, Ph. Victor, cours Vitton, 2.

Revue scientifique. SOMMAIRE DU NUMÉRO 46 (16 mai 1874). Revue politique et littéraire.

LA PRÉSERVATRICE. SOCIÉTÉ D'ASSURANCES contre les accidents de travaux et de voitures.

LE RECONSTITUANT ou Elixir Stomachique Amer. Cet élixir occupe le premier rang parmi les produits toniques.

Etude de M. MICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, 10. D'un jugement de défaut, faute de constitution d'avoué, rendu par le tribunal civil de Lyon.

AGENCE pour la vente des immeubles. RUE ROMARIN, 29, AU 1er ETAGE. A VENDRE. DOMAINE DE 35 HECTARES.

LA MODÈRE UNIVERSELLE. JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES. PREMIÈRE ÉDITION. Contenant les mêmes éléments que la première édition.

AVIS. Les personnes qui ont besoin de monnaie en billon peuvent s'adresser au bureau du Journal de Lyon.

EAU DE VICHY source St-Yorre. La plus gaisette et la moins altérable par le transport.

CUIRS A RASOIR DE SOLLIER. Système indispensable pour couper supérieurement les rasoirs.

A VENDRE de suite un PRÉ en bon rapport. Situé à Myonnais (chemin de fer des Dombes).

LE THÉ DU BON SAMARITAIN. EST LE MEILLEUR DES PURGATIFS. Entrepôt général: Pharm. BARNOUD, rue de Lyon, 3.

A LOUER A LA SAINT-JEAN. 1° UN ENTRE-SOL composé de trois pièces agencées et propres pour magasins, comptoir, etc.

EAU DE VICHY source St-Yorre. Pastilles digestives et sels naturels de Vichy pour boisson et bains.

Service des Omnibus de la Ville et de la Banlieue. De Perrache à St-Claire (la rue de Lyon).

DEPARTS DES TRAMWAYS. Service d'hiver. GARE DE PERRACHE. Ligne de Lyon à Paris.

BOURSE DE PARIS - Samedi 16 Mai (de midi à 3 h 1/2). Table with columns: RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME, OBLIGATIONS, Précéd. clôture, Dernier cours.

COURS OFFICIEL DES SOIES DU 16 MAI 1874. Table with columns: ORGANSINS, TRAMES, GRÈGES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, etc.

DEPARTS DES TRAMWAYS. Service d'hiver. GARE DE PERRACHE. Ligne de Lyon à Paris, Ligne de Lyon à Marseille, etc.